

Sauveteurs secouristes du travail - Formation initiale



Durée
14 heures
2 jours



Prérequis
Aucun



Public concerné
Toute personne volontaire pour apporter les premiers secours, en cas d'accident, sur le lieu du travail. Membre du personnel devant recevoir l'instruction nécessaire pour participer à la prévention dans l'entreprise et donner les premiers secours en cas d'urgence



Qualification Intervenant (e)(s)
Formateur SST habilité suivant le dispositif INRS imposé



Moyens pédagogiques

- Exposés didactiques
- Discussions de groupe
- Exercices pratiques
- Plan d'intervention du SST
- Cas concrets d'apprentissage
- Matériels pour réaliser des simulations d'accident
- Mannequins adulte, enfant et nourrisson
- Défibrillateur Automatisé Externe (DAE).



Effectif maximum
10 personnes



Modalités d'évaluations
Evaluation individuelle suivant dispositif INRS.

Objectifs

- Obtenir son certificat de SST
- Identifier son rôle en tant que secouriste et "préventeur" dans son entreprise
- Acquérir les connaissances et savoir faire pour apporter les premiers secours dans l'attente des secours appelés
- Appliquer la démarche Protéger, Examiner, Faire alerter, Secourir
- Pouvoir intervenir en cas d'accident, dans l'entreprise, en respectant l'organisation interne des secours

Programme

1. Etre Capable de situer le cadre juridique de son intervention

- Pouvoir citer les éléments fixant le cadre juridique de son intervention au sein de son entreprise et en dehors de celle-ci ;
- Etre capable de mobiliser ses connaissances du cadre juridique, lors de son intervention.

2. Etre Capable de situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise

- Etre capable d'appréhender les notions de base en matière de prévention pour en situer l'importance dans l'entreprise ;
- Etre capable de situer le Sauveteur Secouriste du Travail en tant qu'acteur de la prévention.

3. Etre capable d'informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la/des situation(s) dangereuse(s) repérée(s)

- Etre capable d'identifier qui informer en fonction de l'organisation de la prévention de l'entreprise ;
- Etre capable de définir les différents éléments, les transmettre à la personne identifiée et rendre compte sur les actions éventuellement mises en œuvre.

4. Etre Capable de contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention

- Etre capable de repérer les situations dangereuses dans le cadre du travail ;
- Etre capable de supprimer ou réduire, ou de contribuer à supprimer ou réduire les situations dangereuses ;
- Etre capable d'expliquer les vecteurs de transmission de maladies virales ou bactériennes, les signes de ces maladies et savoir appliquer les mesures de protection (gestes barrières) dans le cadre des consignes de l'entreprise.

5. Etre capable de réaliser une protection adaptée

- Etre capable de mettre en œuvre les mesures de protection décrites dans le processus d'alerte des populations ;

Sauveteurs secouristes du travail - Formation initiale

- Etre capable de reconnaître, sans s'exposer soi-même, les dangers persistants éventuels menaçant la victime de l'accident et/ou son environnement ;
- Etre capable de supprimer ou isoler le danger, ou soustraire la victime au danger sans s'exposer soi-même.

6. Etre capable d'examiner la(les) victime(s) avant/et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir

- Etre capable de reconnaître, suivant un ordre déterminé, la présence d'un (ou plusieurs) des signes indiquant que la vie de la victime est menacée ;
- Etre capable d'associer au(x) signe(s) décelé(s) le(s) résultat(s) à atteindre et de le(s) prioriser.

7. Etre capable de faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise ou l'établissement

- Etre capable de définir les différents éléments du message d'alerte qui permettront aux secours d'organiser leur intervention ;
- Etre capable d'identifier, en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise, qui alerter et dans quel ordre ;
- Etre capable de choisir, parmi les personnes présentes et selon les critères prédéfinis, celle qui est la plus apte pour déclencher l'alerte ;
- Etre capable de transmettre aux secours appelés, ou à la personne choisie pour alerter, les éléments du message afin de favoriser l'arrivée des secours

8. Etre capable de secourir la(les) victime(s) de manière appropriée

- Etre capable, à l'issue de l'examen, de déterminer l'action à effectuer, en fonction de l'état de la(les) victime(s), pour obtenir le résultat à atteindre ;
- Etre capable de mettre en œuvre l'action choisie en utilisant la technique préconisée ;
- Etre capable de vérifier par observation, l'atteinte et la persistance du résultat attendu ainsi que l'évolution de l'état de la victime, jusqu'à la prise en charge de celle-ci par les secours spécialisés.

9. Situations inhérentes aux risques spécifiques de la profession, de l'entreprise

- Etre capable de lister les risques spécifiques de son entreprise ;
- Etre capable d'appliquer la conduite à tenir face à ces risques.

10. Le dispositif de validation du SST : 2 épreuves certificatives (édition d'un certificat INRS sur FORPREV)

- Epreuve 1 : Lors d'une mise en situation d'accident du travail simulé (action/analyse), le participant devra montrer sa capacité à mettre en œuvre l'intégralité des compétences lui permettant d'intervenir efficacement ;
- Epreuve 2 : Lors d'un entretien avec le formateur, le participant devra répondre à un questionnaire simple portant sur sa connaissance du cadre réglementaire de l'activité SST et ses compétences en matière de prévention.

Le + DEKRA

- Des formateurs, des experts techniques et un réseau de partenaires en France,
- Une méthodologie éprouvée,
- Une pédagogie innovante,
- Un espace client,
- Une démarche RSE avec la fourniture de 90% de nos livrets sous format digital.

Flashez ce QRCode
pour accéder à notre
site internet



Modalités d'accessibilité

DEKRA est mobilisé au travers de sa mission Handicap et mettra tout en œuvre pour la pleine réussite de ses formations